

HORS-CLASSES 2006 : PÉTITION UNITAIRE

À signer sans modération

Avec cette pétition unitaire⁽¹⁾ qui prolonge, l'initiative du SNES et du SNEP, les démarches communes engagées depuis l'an passé pour défendre le droit de chacun(e) à accéder aux échelons terminaux de la hors classe et refuser l'exclusion a priori de milliers de collègues de la fin de carrière à laquelle ils ont droit, l'objectif est de rassembler la très grande majorité des collègues de toutes les générations autour du refus de l'individualisation, de l'arbitraire et de la « méritocratie » que voudrait généraliser le ministère pour la gestion de nos carrières. Il s'agit d'exprimer nos demandes de revalorisation, de respect de nos qualifications et des garanties collectives.

Dans tous les établissements, nous voulons recueillir sans

délai des milliers de signatures sur cette pétition unitaire pour la remettre à tous les niveaux dans le cadre de la campagne de promotions 2006 : **dans les académies où ils sont invités à émettre des avis sur notre droit à promotion, délégation auprès des chefs d'établissement, aux inspections pédagogiques régionales, et partout transmission aux recteurs selon des modalités arrêtées par les S3 pour appuyer la démarche des élus dans les CAPA et faire prévaloir l'ancienneté de carrière dans l'intérêt de tous et de chacun(e). Un bilan en sera effectué régulièrement dans le cadre du plan national d'action pour d'autres choix éducatifs.**

(1) Téléchargeable sur www.snes.edu



CERTIFIÉS, PLP, PEPS, CPE, AGRÉGÉS

Pour le droit de chacun

à accéder en fin de carrière à la hors-classe

Avec les promotions 2005, le ministre a remis en cause le droit de chacun à accéder à la hors classe de son corps en fin de carrière. Il installe partout l'inégalité – entre les académies, entre les disciplines, entre les établissements – excluant au nom du « mérite » et d'avis arbitraires des milliers de collègues de l'accès à la hors classe et de l'amélioration indiciaire correspondante. Pour les promotions 2006, il en généralise les modalités aux agrégés.

Nous demandons, pour tous les collègues terminant leur carrière, l'accès à l'indice correspondant au dernier échelon de la hors classe, seule véritable revalorisation de nos professions.

Dans la perspective d'une négociation pour améliorer nos carrières dans toutes leurs dimensions, nous demandons pour l'accès à la hors-classe :

- le rétablissement de critères communs à tous traduits dans un barème national fondé sur l'ancienneté de car-

rière, ce qui implique de nouvelles notes de service ;

- l'augmentation des possibilités de promotion pour assurer la promotion sans délai de ceux qui ont atteint l'ancienneté requise pour accéder aux échelons terminaux.

Dans l'immédiat

- nous demandons que tous les collègues au 11^e échelon et ayant l'ancienneté requise dans celui-ci pour accéder aux indices terminaux de la hors classe puissent prétendre à une nomination et ne soient pas exclus a priori par leur mode d'accès au 11^e échelon, par les avis de l'inspection et des chefs d'établissement. Aucun collègue ayant achevé sa carrière en classe normale ne saurait être exclu de l'accès à la hors-classe ;
- nous exigeons notamment que l'ancienneté de carrière soit, avec la notation, l'élément déterminant dans l'établissement de tous les tableaux d'avancement.

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE